

PLAN LOCAL D'URBANISME DE BAZOUGERS

ARRÊTÉ D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Arrêté communautaire du 29 janvier 2019
prescrivant l'ouverture d'une enquête publique
sur le projet de modification du PLU de Bazougers**

Le président de la communauté de communes du Pays de Meslay Grez,

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L. 123-1 et suivants, R. 123-2 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.153-41 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2015 portant modification des statuts de la communauté de communes du Pays de Meslay Grez afin de lui octroyer la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale ;

Vu la délibération du conseil communautaire du Pays de Meslay Grez du 29 janvier 2019, prescrivant la procédure de modification du PLU de Bazougers ;

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique :

- Le dossier de présentation du projet de modification du PLU de Bazougers
- Les avis des personnes publiques associées et consultées à savoir :
 - La direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations du 25 avril 2019
 - La région des Pays de la Loire du 20 mai 2019
 - Le centre régional de la Propriété Forestière du 7 mai 2019
 - La direction des Infrastructures du Département de la Mayenne du 20 juin 2019
 - L'agence Régionale de Santé du 24 avril 2019
 - La Chambre d'Agriculture de la Mayenne du 21 mai 2019
 - La Direction Départementale des Territoires du 25 juin 2019

ARRÊTE

Article 1

La Communauté de Communes du Pays de Meslay Grez souhaite accompagner le développement de l'urbanisation sur le territoire de la commune de Bazougers couverte par un Plan Local d'urbanisme (PLU) approuvé le 20 mai 2005.

La procédure de modification du PLU porte sur les éléments suivants :

- Harmonisation du zonage sur l'ensemble du projet sportif en intégrant l'emprise complète de la future salle des sports en zone 1AU1
- Suppression de l'emplacement réservé à la production de logements
- Modification de la règle de hauteur limitée aujourd'hui à 7 mètres

Dans ce cadre, il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions de la modification du PLU de la commune de Bazougers.

L'enquête publique se déroulera à la commune de Bazougers du lundi 28 octobre 2019 à 14 heures 30 au jeudi 28 novembre 2019 à 16 heures 30 inclus soit 31 jours consécutifs.

Article 2

Le tribunal Administratif de Nantes a désigné :

- Monsieur Alain CHEVALIER, retraité de l'industrie, en qualité de commissaire enquêteur,

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- à la mairie de Bazougers, les :
 - lundi 28 octobre 2019 de 14 h 30 à 16 h 30
 - samedi 16 novembre 2019 de 9 h 30 à 11 h 30
 - jeudi 28 novembre 2019 de 14 h 30 à 16 h 30

Article 3

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier soumis à l'enquête publique et un registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront déposés à la mairie de Bazougers – 1 bis rue du Château - 53170 BAZOUGERS afin que les personnes intéressées puissent le consulter aux jours et heures habituels d'ouverture) ;

Le dossier d'enquête publique pourra également être consulté sur un poste informatique mis à la disposition du public à la communauté de communes du Pays de Meslay Grez- 1 voie de la Guiterrière-53170 MESLAY DU MAINE, aux jours et heures habituels d'ouverture ;

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la Communauté de communes du Pays de Meslay Grez (<http://www.paysmeslaygrez.fr> - rubrique « Actualité ») et sur le site de la commune de Bazougers (<http://www.bazougers.mairie53.fr>).

Chacun pourra prendre connaissance des pièces du dossier soumis à enquête publique et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les envoyer :

- par courrier à l'attention de Monsieur Alain CHEVALIER, commissaire enquêteur à l'adresse de la Mairie de Bazougers ci-dessus mentionnée ;
- par voie électronique à l'adresse mel suivante : mairie.bazougers@wanadoo.fr en mentionnant en objet « Enquête publique- Bazougers » ;

Il est précisé qu'afin de ne pas créer d'incident informatique, le poids des courriels ne pourra excéder 10 méga octets, si les courriels dépassent ce poids, il est possible de les transmettre en plusieurs parties numérotées et bien identifiées afin de pouvoir effectuer leur rattachement avec les courriels électroniques précédents.

Les observations effectuées par voie électronique seront mises en ligne sur le site internet de la Communauté de communes du Pays de Meslay Grez et de la commune de Bazougers mentionnés ci-dessus.

Toute personne peut, sur demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la communauté de commune du Pays de Meslay Grez, à l'adresse ci-dessus mentionnée ;

Les informations relatives au dossier d'enquête publique peuvent être demandées auprès du Président de la communauté de communes du Pays de Meslay Grez.

Article 4

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers de l'enquête dans deux journaux locaux diffusés dans tout le département : OUEST FRANCE, LE COURRIER DE LA MAYENNE.

Cet avis sera publié par voie d'affiches, notamment à la communauté de communes du Pays de Meslay Grez, à la mairie de Bazougers et à proximité du lieu du projet.

Il sera également publié sur les sites internet de la communauté de communes et de la commune précitées.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à enquête dès leur parution.

Article 5

A l'expiration de l'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêteur lequel rencontrera dans les huit jours le Président afin de lui communiquer les observations écrites et orales de l'enquête publique consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le Président disposera d'un délai de quinze jours pour faire connaître ses observations éventuelles.

Dans les trente jours à compter de la date d'expiration de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au Président le dossier d'enquête avec son rapport et ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables.

Article 6

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au président du tribunal administratif de Nantes et au préfet de la Mayenne.

Le public pourra les consulter pendant une durée de 1 an à compter de la clôture de l'enquête à la communauté de communes du Pays de Meslay Grez, à la mairie de Bazougers et à la préfecture, aux jours et heures habituels d'ouverture ; il pourra également en prendre connaissance durant la même période sur le site internet de la communauté de communes du Pays de Meslay Grez.

Article 7

La modification du PLU, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera soumis à l'approbation du conseil municipal puis du conseil communautaire.

Article 8

Copie du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet de la Mayenne ;
- Monsieur le Commissaire enquêteur

Fait à Meslay du Maine, le 25 septembre 2019
Le Président
Bernard BOIZARD



